

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0031 Séance du Conseil : 10 MARS 2025
ADHÉSION 2025 À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN (ANEV)	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 04 mars 2025, à la salle Omnisports située 31 rue du Stade à Laroque-des-Albères (66740), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëticia COPPEE, Huguette PONS, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLI, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Philippe RIUS donne procuration à Antoine PARRA, Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Patrice AYBAR donne procuration à Christian NIFOSI, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Hervé VIGNERY donne procuration à Huguette PONS, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Yves BLIN donne procuration à José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD donne procuration à Samuel MOLI, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER.

Étaient absents/excusés :

Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 10

Secrétaire de Séance :

Christian NAUTE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250310-DL2025-0031-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Créée en 1999, l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) représente la force d'un réseau composé d'élus axant leur stratégie et leur réflexion pour soutenir la culture de la vigne et du vin.

Cette association met en place des actions de promotion de la viticulture et des initiatives locales diverses développées dans les territoires viticoles. Elle soutient également les initiatives publiques visant à défendre la culture de la vigne et du vin.

En cette période de crise pour la viticulture, il est plus que jamais primordial de faire valoir la place du vin dans le paysage culturel, économique, politique et territorial français.

Pour faire suite aux actions portées par la Communauté de communes auprès de la filière viticole locale, un renouvellement de l'adhésion au titre de l'année 2025 auprès de cette association permettra à la Communauté de communes d'échanger et de dialoguer entre territoires sensibles aux mêmes enjeux.

Le bulletin d'adhésion à l'ANEV fait état d'une grille tarifaire indiquant un montant d'adhésion pour une collectivité de notre strate à hauteur de 1 200-€ (mille deux cents euros).

La commission développement économique du 11 février 2025 a donné un avis favorable pour l'adhésion à cette association par la CC ACVI.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes à l'ANEV pour l'année 2025 pour un montant de 1 200-€ (mille deux cents euros). et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin pour un montant de 1 200-€ (mille deux cents euros) pour l'année 2024,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice,

Autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à la Présidence de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV).

Résultat du vote :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/03/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***